FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007- 204 DU 30 AVRIL 2007

Autorisant Mademoiselle Dangbo GNASSOUNOU à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions;
- Vu le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu la requête de Mademoiselle Dangbo GNASSOUNOU et l'ensemble des pièces produites ;
- **Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 février 2007 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Mademoiselle **Dangbo GNASSOUNOU**, de nationalité béninoise, née le 15 juillet 1976 à Lomé (TOGO), fils de GNASSOUNOU et de Anani Dangbo, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

<u>Article 2</u>: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée **Dangbo GNASSOUNOU**, aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2007

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

<u>Dr Boni Y A Y I</u>.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice chargé des Relations avec les Institutions, Porte- Parole du Gouvernement,

Mariam ALADJI BONI-DIALLO.-

Nestor D A K O

Le Ministre Délégué chargé de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur auprès du Ministre des Affaires Étrangères,

Albert AGOSSOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MJCRI-PPG 4 MAE 4 MDCIABE/MAE 4 AUTRES MINISTERES 20 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESEE 1 JO 1